



ICMICA MIIC

International Catholic Movement for Intellectual & Cultural Affairs
Mouvement Catholique International pour les Affaires Intellectuelles et Culturelles
Movimiento Internacional de Intelectuales Católicos

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

1	Inventer un avenir commun passe par l'Europe	2
2	Conseil de l'Europe et union Européenne	3
3	La société civile au CoE	
3.1	Le CoE et les organisations non gouvernementales	5
3.2	La Conférence des OING du CoE	5
3.3	Les commissions de la Conférence des OING	6
	o Commission permanente	6
	o Commissions	6
	o Groupes transversaux	7
3.4	Différentes formes de coopération	8
4	La délégation de Pax Romana au CoE	9
4.1	Ses membres	9
4.2	Sa mission	9
4.3	Ses actions	9
5	Conclusion	11



Conseil de l'Europe

Organisations non
gouvernementales

1. Inventer un avenir commun passe par l'Europe

Notre prochain Congrès du MCC a pour titre “**Inventer un Avenir Commun**” !

N'est-ce pas précisément tout l'enjeu de la construction européenne au sein d'un monde globalisé ?

Le dossier “**Gouvernance mondiale... nécessité et/ou utopie ?**” du numéro 402 de Responsables de mars 2010 montre que cette gouvernance est déjà une réalité par ses différentes institutions¹ : Organisation Internationale du Travail (OIT)², Conseil de l'Europe (CoE)³, Union Européenne (UE), UNESCO....

La lettre Internationale du MCC et le lancement du Réseau des Relations Internationales Pax Romana - Siiac - MCC⁴ les 23 et 24 janvier 2010 ont pour ambition “*de créer les relations nécessaires pour développer parmi les membres du MCC une conscience globale par rapport à nos sujets locaux, de réfléchir aux conditions d'une action avec d'autres pays et comprendre que les institutions internationales sont un des lieux d'actions.*”

Toutefois, pour bien comprendre ces institutions il est important d'en connaître les rôles respectifs. Or, la forte abstention des électeurs lors des consultations européennes, la difficulté à introduire la dimension européenne dans nos réflexions au-delà des banalités ou des contre-vérités, ou le peu d'effet que peuvent avoir les interpellations transmises dans nos réseaux, démontrent de façon éclatante notre méconnaissance généralisée et par là notre désintérêt !

Avons-nous conscience qu'environ 80% de nos droits nationaux se déclinent directement du droit européen ?

L'une des missions des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) dotées du statut participatif est de “*(s'employer) à diffuser les informations sur les buts et les activités du Conseil de l'Europe auprès de leurs membres.*”⁵

Etant représentant permanent de l'OING Pax Romana auprès du Conseil de l'Europe, je propose ici de rappeler quelques repères différenciant les institutions européennes⁶ et je développerai plus particulièrement le rôle de la Conférence des OING au sein du Conseil de l'Europe, seule organisation donnant un statut participatif à “la société civile”.

¹ Des Institutions et des hommes ... Vers une conscience globale par Philippe Ledouble, pages 8 et 9.

² OIT. Poursuivre le dialogue par Pierre Martinot-Lagarde s.j. pages 10 à 12.

³ CoE. Patient travail ... par Bernard Bougon s.j. pages 14 et 15

⁴ Lettre Internationale. Responsables n°402, mars 2010, pages 28 et 29, par Olivier Vasseur.

⁵ Le Conseil de l'Europe, 800 millions d'européens. Direction de la communication - Division des relations publiques. Page 30. Octobre 2009

⁶ Les Institutions Européennes à Strasbourg : <http://www.strasbourg-europe.eu/les-institutions-a-strasbourg,2082,fr.html>

2. Conseil de l'Europe et Union européenne

À ne pas confondre entre ces deux institutions européennes⁷ :

<p>Conseil de l'Europe (CoE)⁸</p> <p>Organisation internationale dont le siège est à Strasbourg, qui rassemble 47 Etats d'Europe et une population de 800 millions d'habitants, couvrant tout le continent Européen à l'exception du Belarus.</p> <p>Sa mission est de promouvoir la démocratie et de protéger les droits de l'homme et l'Etat de droit en Europe</p> <p>Le CoE a été institué par le Traité de Londres le 5 mai 1949, signé par dix Etats : Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.</p>	<p>Conseil européen</p> <p>Réunion régulière (au moins 2 fois par an) des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne pour orienter la politique communautaire.</p> <p>Union européenne (UE)</p> <p>L'UE regroupe 27 pays qui lui ont partiellement délégué leur souveraineté pour lui permettre de prendre au niveau européen des décisions démocratiques sur des questions d'intérêt commun. A ce jour, aucun pays n'est entré dans l'Union sans être préalablement membre du Conseil de l'Europe.</p>
<p>Assemblée parlementaire</p> <p>Organe délibérant du CoE. Elle est composée de 318 représentants et de 318 suppléants désignés par les parlements nationaux des Etats membres.</p>	<p>Parlement européen</p> <p>Organe parlementaire de l'UE qui regroupe les 736 députés européens des 27 pays membres, élus au suffrage universel par les habitants de l'UE.</p>
<p>Commission européenne des Droits de l'Homme</p> <p>La commission a cessé ses fonctions en novembre 1998, à la création de la Cour unique des Droits de l'Homme. Jusqu'en novembre 1998, cet organe international examinait la recevabilité, dans le cadre de la Convention européenne des Droits de l'Homme, de toute requête d'un individu ou d'un Etat contre un Etat membre.</p>	<p>Commission européenne</p> <p>Organe exécutif de l'UE, situé à Bruxelles, qui veille à la correcte application des dispositions des traités et des décisions prises par les institutions de l'Union.</p>

⁷ Centre d'Information sur les Institutions Européennes. Auteur : Conseil de l'Europe, www.coe.int - Dernière modification : 19/02/2010

⁸ Voir Historique à : <http://www.strasbourg-europe.eu/historique,127,fr.html>

<p>Cour européenne des Droits de l'Homme</p> <p>Créée le 18 septembre 1959, elle siège à Strasbourg. C'est le seul organe authentiquement judiciaire créé par la Convention européenne des Droits de l'Homme et composé d'un juge par Etat partie à la Convention. Elle assure en dernière instance le respect par les Etats parties des obligations résultant de la Convention. Depuis novembre 1998, la Cour fonctionne en permanence.</p>	<p>Cour internationale de justice</p> <p>Organe judiciaire des Nations Unies, elle siège à La Haye.</p> <p>Cour de justice des Communautés européennes</p> <p>Elle siège à Luxembourg et assure le respect du droit communautaire, l'interprétation et l'application des traités instituant l'UE.</p>
<p>Convention européenne des Droits de l'Homme</p> <p>Signature à Rome le 4 novembre 1950, premier instrument juridique international garantissant la protection des droits de l'homme.</p> <p>Traité par lequel les Etats membres du CoE se sont engagés à respecter les libertés et les droits fondamentaux de l'homme.</p>	<p>Déclaration universelle des droits de l'homme</p> <p>Adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1948 afin de renforcer, sur un plan international, la protection des droits de l'homme.</p>
<p>Charte sociale européenne Révisée</p> <p>Signée à Turin le 18 octobre 1961, révisée en 1996.</p> <p>Ce Traité du CoE - pendant de la Convention européenne des Droits de l'Homme - définit les droits sociaux et économiques et établit un système de contrôle qui garantit leur respect par les Etats parties.</p>	<p>Charte des droits fondamentaux</p> <p>Charte adoptée par l'UE en décembre 2000 lors du Conseil européen de Nice.</p>

3. La société civile au CoE⁹

Bernard Bougon s.j. a déjà présenté les bases historiques, le rôle du Conseil de l'Europe et ses champs d'action¹⁰, en mentionnant plus particulièrement ses deux premiers "piliers" :

En fait le fonctionnement du CoE repose sur "quatre piliers" :

- Le Comité des Ministres
- L'Assemblée parlementaire
- Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du CoE
- La Conférence des OING du CoE

3.1. Le CoE et les organisations non gouvernementales

Les travaux du Conseil de l'Europe bénéficient dans une large mesure des contacts et de la coopération des OING, éléments dynamiques de la société civile organisée. Actuellement, l'un des plus grands défis pour l'Organisation est de renforcer les OING et la société civile dans les nouveaux Etats membres et, à l'échelle du continent, de développer la démocratie participative. A cette fin, les programmes de coopération de l'Organisation font une place importante aux OING partenaires et portent principalement sur la réforme démocratique.

Depuis 1952, les OING bénéficiaient du statut consultatif auprès de l'Organisation. En novembre 2003, ce statut s'est transformé en **statut participatif**¹¹, ce qui a permis de reconnaître l'importance de ces dernières dans l'élaboration des politiques du CoE.

3.2. La Conférence des OING du Conseil de l'Europe¹²

Le Conseil de l'Europe entretient des relations statutaires avec les OING dotées du statut participatif, regroupées sous l'appellation collective **Conférence des OING du Conseil de l'Europe**. Grâce à ce statut, les OING contribuent aujourd'hui activement au processus décisionnel au sein du Conseil de l'Europe et à la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, veillant ainsi à ce que ces derniers répondent aux aspirations des Européens.

Pour obtenir le statut participatif, les OING doivent être particulièrement représentatives dans le ou les domaine(s) de leur compétence et, au niveau européen, partager les objectifs du Conseil de l'Europe et contribuer activement à ses travaux.

A ce jour, environ 400 OING en bénéficient.

La Conférence des OING se réunit à Strasbourg trois à quatre fois par an, lors des sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

⁹ Internet : <http://www.coe.int/ngo>

¹⁰ Dans la revue du MCC Responsables n°402 de mars 2010 (pages 14 et 15) déjà citée plus haut.

¹¹ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/particip_status_intro_fr.asp

¹² Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conference_fr.asp

La Conférence des OING est présidée par son Président en exercice que la Conférence élit tous les trois ans. Le Président actuel de la Conférence des OING est M. Jean-Marie HEYDT¹³, élu en janvier 2009.

Il convient de remarquer que le Conseil de l'Europe est ainsi la seule organisation internationale à reconnaître un rôle actif (participatif) à la société civile, les autres institutions ne lui reconnaissant qu'un rôle d'observateur ou, au mieux, consultatif.

3.3. Les commissions de la Conférence des OING

Commission permanente¹⁴ :

La Commission permanente assure la coordination entre la Conférence des OING et ses Commissions et Groupes transversaux. Elle veille à la cohérence des travaux des Commissions et Groupes transversaux ainsi qu'au respect des grandes orientations définies par la Conférence. Elle a un rôle de consultation et de proposition envers la Conférence des OING et son Bureau.

Elle favorise la participation des OING aux travaux des autres composantes du "Quadrilogue" (dialogue entre les 4 piliers) du Conseil de l'Europe et suscite l'élaboration de contributions émanant des OING ou de leurs Commissions et Groupes transversaux. Elle s'assure qu'elles soient transmises aux autres composantes du "Quadrilogue" du Conseil de l'Europe.

Elle suscite également des communications écrites sur les actions et réalisations du Conseil de l'Europe dans les organes de liaison et d'information des OING.

La Commission permanente se réunit pendant les Sessions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Commissions :

- Société civile et démocratie¹⁵

La Commission société civile et démocratie regroupe quelque 140 OING. Les thèmes faisant l'objet d'un suivi particulier actuellement sont : la Semaine européenne de la démocratie locale, le Conseil d'experts sur la législation en matière d'OING, le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel, le Forum pour l'avenir de la démocratie, le soutien à la société civile au Belarus.

- Culture, science et éducation¹⁶

La Commission culture, science et éducation regroupe quelque 150 OING.

¹³ Cf. : www.coe.int/t/ngo/Source/CV_JM_Heydt_en.pdf

¹⁴ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/standing_com_fr.asp

¹⁵ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conf_civ_fr.asp

¹⁶ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conf_cult_fr.asp

Les thèmes faisant l'objet d'un suivi particulier actuellement sont :

- *pour l'éducation* : l'accès pour tous aux médias numériques, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, l'éducation et la santé, l'enseignement multi-perspectif de l'histoire, le métier de l'enseignant dans le XXI^e siècle, l'enseignement supérieur en Europe, la dimension inclusive de l'éducation.
- *pour la culture* : le dialogue interculturel, la dimension religieuse du dialogue interculturel, l'identité de l'Europe.
- *pour la science* : science, société et éthique.

- Droits de l'Homme¹⁷

La Commission droits de l'homme regroupe quelque 160 OING. Les thèmes faisant l'objet d'un suivi particulier actuellement sont : la protection des défenseurs des droits de l'homme, religions et droits de l'homme, médias et droits de l'homme, enfants et droits de l'homme, la Charte sociale, droits économiques et sociaux.

- Cohésion sociale et éradication de la pauvreté¹⁸

La Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté regroupe quelque 130 OING. Les thèmes faisant l'objet d'un suivi particulier actuellement sont : pauvreté, droits de l'homme.

« Chaque année, les Etats qui ont adhéré à la Charte Sociale du Conseil de l'Europe doivent publier un rapport sur leur mise en œuvre d'un quart de ses articles. Ces rapports sont publiés sur le site Internet du CoE.

Le rôle reconnu aux OING ayant le statut participatif est de faire leur propre constat de la réalité de cette mise en œuvre.

Au terme de ce processus de double contrôle, le Comité des Ministres prononce ses remarques et demandes d'actions correctives aux Etats qui n'auraient pas satisfait à leurs engagements. »

- Développement territorial durable¹⁹

La Commission du développement territorial durable regroupe quelque 80 OING. Les thèmes faisant l'objet d'un suivi particulier actuellement sont : l'environnement et la santé, les pollutions intérieures, l'eau et la santé, la semaine européenne de la démocratie locale, la Charte urbaine.

Groupes transversaux :

- L'égalité entre les femmes et les hommes²⁰

¹⁷ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conf_hr_fr.asp

¹⁸ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conf_soc_fr.asp

¹⁹ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conf_ter_fr.asp

²⁰ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conf_tg_gen_fr.asp

La Groupe transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes regroupe quelque 90 OING.

- L'Europe et les enjeux mondiaux²¹
Le Groupe transversal sur l'Europe et les enjeux mondiaux regroupe quelque 100 OING.

Ces regroupements dialoguent périodiquement avec des représentants du CoE, bénéficiant ainsi d'informations de première main sur les activités de ce dernier et contribuant collectivement, par leur savoir-faire, à la réalisation de ces activités.

3.4. Différentes formes de coopération

Ce dialogue prend plusieurs formes, allant de la simple consultation à une véritable coopération sur des sujets donnés. Des Experts d'OING peuvent participer :

- En qualité de consultants, à divers projets ou contribuer aux travaux des comités inter-gouvernementaux sur une base institutionnalisée ou ponctuelle,
- Rédiger des notes pour le Secrétaire Général,
- Faire des déclarations orales ou écrites destinées aux commissions de l'Assemblée parlementaire et au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux,
- Intervenir lors de séminaires et autres réunions organisés par le CoE.

²¹ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/conf_tg_glo_fr.asp

3. La délégation de Pax Romana au CoE

3.1. Ses membres

La délégation de Pax Romana auprès du Conseil de l'Europe est constituée de cinq membres :

- Philippe Grolleau, délégué permanent auprès du CoE
- Philippe Ledouble, responsable européen de Pax Romana
- Emile Barthel
- André Kermarrec
- Gabriele Peus-Bispinck (KAD-Allemagne)

3.2. Sa mission

La mission de la délégation est triple :

- Informer et interpeler les différentes associations nationales membres de Pax Romana²² sur les buts et les activités du Conseil de l'Europe ;
- Porter les travaux et réflexions de ces diverses associations dans sa contribution aux travaux du CoE ;
- Participer activement aux travaux des commissions et groupes de travail de la Conférence des OING.

3.3. Ses actions

Il n'est pas possible de participer à toutes les commissions et groupes de travail, c'est donc en fonction de notre expérience et de nos compétences personnelles que nous nous impliquons. Plus précisément nous participons régulièrement aux travaux des commissions suivantes :

- Société civile et démocratie (Emile Barthel)
- Culture, science et éducation (André Kermarrec)
- Droits de l'Homme (Philippe Ledouble, Philippe Grolleau)
- Cohésion sociale et éradication de la pauvreté (Philippe Ledouble, Philippe Grolleau)
- Développement territorial durable (Emile Barthel)

Par ailleurs, en marge des sessions, l'ensemble des OING chrétiennes (OIC) se retrouve pour échanger et harmoniser ses points de vue sur les sujets traités en commissions.

Au sein de ces différentes commissions et regroupements, nous avons apporté notre contribution à :

- La rédaction du Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel :
 - Document de présentation du Livre Blanc à destination des chrétiens ;
 - Document sur la formation des éducateurs et enseignants européens au dialogue interculturel.
- Des contributions écrites ou orales sur :
 - La consommation de l'espace et la protection du patrimoine naturel ;

²² Cf. Chapitre 1, §6 ci-dessus

- L'écologie humaine : production des déchets ménagers ;
- L'eau : les Etats doivent garder la haute main sur la ressource et veiller à ne pas en faire un facteur de spéculation financière.
- Suivi du rapport des Etats sur l'application de la Charte Sociale Européenne :
 - Questionnaire sur le rapport annuel des Etats pour l'année 2009²³
 - Les articles soumis à révision pour l'année 2009 étant tous liés au droit du travail, aucune réponse au questionnaire ne nous a été retournée. Il en a été de même d'ailleurs de la part des autres OING, le domaine visé étant davantage du ressort des syndicats.
- Recommandation au Comité des Ministres, proposition d'un plan d'action 2011-2021 pour l'éradication de la pauvreté en Europe²⁴²⁵.
 - Nous avons participé au groupe de travail ayant rédigé cette recommandation en insistant sur sa dimension économique.

« Lorsque nous parlons d'éradication de la pauvreté, il s'agit de s'attaquer frontalement et résolument à tout ce qui produit au plan économique, culturel et social les différentes situations personnelles et collectives de pauvreté. Quelle que soit la mobilisation de la société et l'effort de chacun dans l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté, une véritable éradication de la pauvreté n'est possible que si les Etats, en tant qu'organismes de la société et garants de son bien commun, s'engagent à faire des investissements au sens de dépenses ayant un retour positif en matière de lutte contre l'exclusion sociale à long terme. Ces dépenses devront être affectées à des mesures complètes et durables. »

- Soutien à l'Appel conjoint des OING à la Conférence interministérielle d'Interlaken sur la réforme de la Cour Européenne des Droits de l'Homme²⁶²⁷.

²³ Nous avons diffusé ce questionnaire accompagné d'une explication sur le processus de contrôle le 20 février 2010 au RRI et à Pax Romana.

²⁴ Cf. http://www.coe.int/t/ngo/Articles/CONF_PLE_2009_REC8_poverty_fr.asp

²⁵ L'année 2010 a été déclarée « Année de lutte contre la pauvreté » par l'Union Européenne.

²⁶ Cf. http://www.coe.int/T/NGO/Articles/Contribution_INGO_Conf_Interlaken_fr.asp

²⁷ Cf. http://www.coe.int/T/NGO/Articles/CONF_PRES_SPEECH_2010_2_fr.asp

4. Conclusion

Nos législations nationales découlent majoritairement du droit européen, “inventer un avenir commun” ne se conçoit plus qu’à ce niveau européen d’abord, mondial ensuite.

Tous les Etats membres de l’Union Européenne sont membres du Conseil de l’Europe dont ils se sont engagés à respecter les valeurs fondamentales.

Le Conseil de l’Europe est un organe fondateur de la construction européenne, de la promotion de la démocratie, des droits de l’homme et de l’état de droit en Europe. C’est au Conseil de l’Europe que ces valeurs sont promues, vérifiées dans leur application et défendues si besoin. L’Union Européenne quant à elle a d’abord une perspective économique et politique.

Il est la seule institution reconnaissant l’importance de la société civile dans l’élaboration de ses politiques en lui accordant le statut participatif. C’est donc le lieu unique où nous pouvons, collectivement avec les autres OING, chrétiennes en particulier :

- Vérifier que nos gouvernements nationaux respectent leurs engagements et appliquent réellement les règles et principes du Conseil de l’Europe,
- Émettre des réclamations voire engager des actions judiciaires auprès de la Cour Européenne des Droits de l’Homme,
- Défendre et faire valoir nos idées et réflexions sur l’organisation de la société, sur la construction d’un avenir commun respectueux des droits humains et sociaux de tous les citoyens.

Ne négligeons pas d’être **présent et acteurs là où notre avenir commun s’invente et se construit !**

C’est la raison d’être de notre délégation auprès du Conseil de l’Europe, mais celle-ci n’a de sens que si un double courant d’échanges s’établit entre vous et elle.

Nos canaux d’information disponibles sont nombreux, utilisez-les :

- Le site internet du MCC : <http://www.mcc.asso.fr>
- Responsables : <http://www.mcc.asso.fr/-Responsables->
- La lettre Internationale : <http://www.mcc.asso.fr/-010-Lettre-internationale->
- Le Réseau des Relations Internationales Pax Romana-MCC-Siaaec
- Le site officiel de Pax Romana : <http://icmica-miic.org/>
- La News Letter : <http://icmica-miic.org/category/topics/federations/europe>
- Le site du Conseil de l’Europe : <http://www.coe.int/DefaultFR.asp>
- Le site de la Conférence des OING : http://www.coe.int/T/NGO/default_fr.asp

Philippe GROLLEAU

Délégué permanent de Pax Romana- MIIC
auprès du Conseil de l’Europe